

	CARTE DE SEJOUR POUR EUROPEENS <i>Déroulé des démarches administratives</i>
---	--

Valable pour chaque membre du foyer (si 2 adultes : papiers des 2 adultes, si enfants, papiers des enfants).
1 dossier par personne

COPIES EN COULEUR, NETTES, BORDS APPARENTS

- ☐ Votre carte d'identité ou passeport en cours de validité
- ☐ Justificatif de domicile en France : facture électricité, téléphone, eau, gaz, bail, taxe foncière....
- ☐ 3 photos d'identité récentes
- ☐ Justificatifs d'assurance maladie/maternité : attestation de droits AMELI.fr
- ☐ Attestation d'emploi établie par votre employeur

En cas de cessation involontaire de votre activité, vous devez justifier le maintien de votre droit au séjour en fournissant suivant votre situation un des documents suivants :

- ☐ Certificat d'incapacité de travail
- ☐ Attestation de fin d'activité ou lettre de licenciement, accompagnée d'une attestation d'inscription à Pôle emploi précisant obligatoirement la durée d'occupation de votre emploi
- ☐ Attestation de suivi de stage accompagnée, en cas de stage n'étant pas en lien avec l'activité professionnelle antérieure, d'une attestation de fin d'activité ou d'une lettre de licenciement

TARIF : 112€ + Frais d'envoi